



REVUE DE PRESSE

Jeudi 24 août 2017



Une journée paresseuse en Colombie

Depuis 1985, chaque année, le 20 août à Itaguí, au nord de la Colombie, a lieu la journée de la paresse (Photo AFP). L'idée est de lutter contre le stress ! La capitale colombienne n'est pas la seule à souffrir de son mode de vie stressant, la ville d'Itaguí connaît, elle aussi, le fameux tourbillon de la vie qui laisse peu de place au repos. Cette journée de la paresse a été initiée par Carlos Mario Montoya. Pour lui, cette journée est aussi une manière de fêter la santé économique de la ville. Au programme de cette folle journée, les paresseux se rejoignent dans les rues pour flâner sur des hamacs ou des matelas. Bataille de polochons, course de lits sur roues et concours du plus beau pyjama...



- Les enfants de la génération Z sont sujets d'inquiétudes et arrivent, pourtant, déjà sur le marché du travail
- Éric Delcroix, un spécialiste de la question, a donné mardi une conférence pour mieux les comprendre.



Éric Delcroix a présenté un portrait-robot du «jeune d'aujourd'hui», celui de la génération Z. Il a insisté sur ses façons d'interagir avec le monde.

Photo Renaud Joubert

Que sera la génération Z en entreprise ?

Selon Éric Delcroix, c'est sur internet et les réseaux sociaux que la génération Z trouve du travail. Ils sont plus nombreux à créer leur propre entreprise, même avant leur majorité. Ils ont un fort besoin de liberté et sont en rupture avec la tradition du travail et avec la hiérarchie. Pour eux, un seul grand chef suffit. Ils font ce qui leur plaît et ne font pas ce qui ne leur plaît pas. La génération Z ne cherche plus de profession mais des fonctions, avec un bagage de compétences et pas tout un métier appris à l'école. Les méthodes de management et de recrutement devraient donc changer. Ils sont très travailleurs, avec un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Si les bons outils ne sont pas mis à disposition au travail, les jeunes n'hésiteront pas à apporter leur propre matériel. Même si tout cela peut effrayer, Éric Delcroix préconise de leur faire confiance, de rester ouvert car souvent cela irait beaucoup mieux ainsi, paraît-il. Pas encore convaincu ? «Mais c'est simple», comme la génération Z aime si bien dire.

L'autre monde de la génération Z

Arnaud GRUET
a.gruet@charentelibre.fr

«**V**ous pouvez toujours essayer de vous lever tôt pour les mater ! Ce sont des rouleaux compresseurs.» En une phrase, Éric Delcroix définit les jeunes de la génération Z. Ce Lillois de 57 ans, expert en médias sociaux et en communication, a passé plusieurs années à s'intéresser à ces adolescents et adultes nés depuis 1995 : les moins de 22 ans. Mardi matin, le spécialiste de la jeunesse donnait une conférence à une centaine d'enseignants et formateurs de la Cifop et de l'ICF de Cognac sur le campus de L'Isle-d'Espagnac. Principal sujet d'inquiétude des présents : comprendre cette génération

pour mieux communiquer avec elle et attaquer la rentrée avec de meilleurs outils pour échanger. Le constat est unanime : ces jeunes ne vivent pas dans le même monde que les autres. «Gestion différente de leur temps, maîtrise des réseaux sociaux et de ses codes, maturité dès 13 ans sur internet, sans le recul d'un adulte bien sûr», Éric Delcroix énonce de nombreuses caractéristiques. «Ils sont surtout débrouillards.» Ces jeunes seraient donc très autodidactes et adeptes du mouvement Do It Yourself (tout faire soi-même). Grâce à leur usage d'internet, ils sont capables de tout apprendre, au point d'être de moins en moins enclins à aller en université. Pourquoi s'échouer sur les bancs de la fac quand on voit ce que donne la génération précédente, la Y (ceux nés en-

“**Où les jeunes de la génération Z vont, le monde va. Si vous ne suivez pas, vous êtes écrasés.**”

tre 1980 et 1995). Ces deux tranches de population sont d'ailleurs souvent en confrontation. L'une ouvre la voie à l'autre. «Les Y ont très peur des Z et ils ne se comprennent pas», estime le consultant. Inutile toutefois de les blâmer, car «où les jeunes de la génération Z vont, le monde va». «Si vous ne sui-

vez, vous êtes écrasés», indique Éric Delcroix. De quoi faire glousser la salle. Pourtant, c'est peut-être bien la réalité à laquelle le monde sera confronté dans quelques années.

Les anciens bons élèves largués

Attention toutefois, car selon le spécialiste, «il n'y a qu'un tiers de cette génération qui est au top, un autre tiers dans la moyenne et un dernier qui est complètement largué». Principalement les anciens bons élèves. La faute aux restrictions sur les réseaux sociaux, notamment. «Cela crée d'énormes problèmes». Les petits écrans sont bien devenus omniprésents pour tout le monde, mais sont capitaux pour la génération Z. «En capacité technique et

communication numérique, un gamin de 6 ans en sait autant qu'un adulte de 45 ans», lance le consultant. Et ils soignent très bien leur e-réputation, image de soi sur internet. Éric Delcroix rappelle que leurs modes de communication se font surtout par l'image - via le réseau social Snapchat notamment - et que les longs textes ne les accrocheront jamais. Une vraie tare pour les formateurs présents. Les visages étaient fermés, les regards parfois perdus. Peu de solutions miracles ont émergé de la conférence, ils l'ont bien senti. Parfois le portrait qui a été fait de ces jeunes ne correspondait pas à leur réalité dans la salle de classe. «Prenons nos enfants dans le monde dans lequel ils vont vivre et pas celui dans lequel nous vivons», disait-on en conclusion.

Gaëtan Caudrelier

“Un élève m'a piégé sur Snapchat”

Gaëtan Caudrelier est formateur en vente à la Cifop. Son inquiétude sur la génération Z réside principalement dans les relations humaines. «Je trouve le discours d'Éric Delcroix très optimiste quand même. Je ne doute pas de ses compétences, mais je crois qu'il n'a pas le nez dedans et ça biaise son jugement. Notre directeur dit qu'il faut arrêter avec le «c'était mieux avant» mais quand même, dans l'ensemble, c'était mieux avant, les relations humaines. Aujourd'hui, on a des gamins qui vous crachent au visage. Une fois, je me suis fait piéger avec Snapchat, un élève m'a pris en photo pour la détourner. Et dans vingt ou trente ans, quand ils seront décideurs, est-ce que la société aura évolué assez vite pour eux ? Tout ça me fait me faire peur. La pédagogie au smartphone, pourquoi pas, mais pour



les examens, qu'en est-il ? Dans mon cursus, c'est une quarantaine de pages à bouffer avec des graphiques et des tableaux. On ne peut pas leur dire de tout faire au smartphone et, pour l'examen, de se débrouiller sans. Je suis d'accord avec ce que dit Éric Delcroix, mais j'ai peur de cette transition qui va être violente. Des réponses, je comprends qu'il n'en ait pas. J'ai trouvé ça intéressant mais un peu trop optimiste.»

Véronique Coeffet

“On ne voyait pas cela avant”

Véronique Coeffet est responsable des programmes bac +3 et +5 à l'École de gestion et de commerce à la Cifop. «De cette conférence, j'en attendais une meilleure compréhension du mode de fonctionnement de cette génération Z. Pour trouver les points d'ancrage afin de travailler le plus efficacement possible avec eux et bien les préparer aux examens. La conférence m'a bien éclairée sur leur agilité vis-à-vis des réseaux sociaux et des nouvelles technologies. On se trouve dans une position où ce sont les jeunes qui apprennent aux générations précédentes. Ça se voit aussi dans les entreprises. On ne voyait pas cela avant, il y a trois ou quatre ans : c'est un phénomène très récent. Ce changement de règle impacte leurs modes de fonctionnement et ils se sentent tellement fort qu'on peut



imaginer que cela va façonner le monde de demain. Le public face à Éric Delcroix, ce sont des pédagogues. Ils apportent des connaissances et doivent façonner des gamins à un monde qu'ils ne connaissent pas. Et l'intervenant doit les préparer à un diplôme, avec ses contraintes. Or, cette conférence révèle que les jeunes sont bons là où ils sont intéressés. Donc comment les intéresser avec des outils dont on n'a pas forcément l'habitude ?»

■ Le groupe des Instagramers de Cognac organise régulièrement des challenges photo ■ L'occasion de mettre en valeur le territoire et ses produits ■ Rien à gagner, juste le plaisir de partager.

Sur Instagram, #Cognac étincelle

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

«**B**ack to work» ou, en français, retour au travail. C'est le thème du prochain concours photo qui devrait être lancé, dans les jours qui viennent, par le groupe des Instagramers de Cognac. Instagram, réseau social qui fait la part belle aux jolies images et sur lequel Cognac se dévoile. À la fois colorée, douce et gourmande.

«L'idée de ces challenges, c'est de mettre en valeur le territoire par les gens qui le visitent ou par ceux qui y vivent», explique Gwenaëlle Tranchant, l'une des cinq membres du groupe local des Instagramers qui s'est constitué il y a deux ans. Les thèmes des concours suivent le rythme des saisons : «complètementgivrée» au cœur de l'hiver, «lovecognac» pour la Saint-Valentin, «flowerpower» au printemps...

«Serein et bon enfant»

Rien à gagner pour ceux qui participent. Juste le plaisir de partager un lieu, une histoire, un moment... Et de voir sa photo publiée sur le compte des Instagramers, auquel près de 700 personnes sont aujourd'hui abonnées. «Certains ont des vrais regards de photographes, une fibre artistique... Ça permet



french_spirit_globetrotter



destinationcognac



mike_c_orleone



Repros CL

Des produits du terroir, des nouveaux lieux à découvrir, des sites incontournables... Le territoire de Cognac se dévoile sous tous ses aspects grâce aux Instagramers.

de découvrir des coins que même nous, on ne connaît pas», se réjouit Émilie Baudry, autre membre du groupe.

Chaque semaine, les Instagramers de Cognac publient également sur leur compte leur coup de cœur de la semaine, pioché parmi toutes les photos qui ont été postées avec le hashtag (1) «#igerscognac».

Cette semaine, c'est le nouveau bar Louise de la place François-I^{er} qui est mis en avant. La semaine dernière, c'est la vidéo d'un chevreuil traversant la Charente qui avait été retenue (2). «Les critères de sélection sont très personnels, reconnaît Gwenaëlle Tranchant. On souhaite aussi que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient sélectionnées.»

Pas toujours facile, concède Émilie Baudry : «Les plus actifs sont souvent ceux qui font les plus belles photos.» Loin des polémiques parfois entretenues sur Facebook, «Instagram, ça reste serein, bon enfant», résume Gwenaëlle Tranchant. «Un peu le monde des Bisounours», sourit Émilie Baudry, qui souhaiterait, avec son groupe, organiser un événement avec les Instagramers de La Rochelle dans les mois à venir. «Peut-être autour du fleuve Charente.»

(1) Mot-clé.

(2) La vidéo est en ligne sur le site de Charente Libre.

■ Rémi Marcotte,

à la barre des Jardins respectueux (Photo archives CL), à Châteaubernard, organise ce jeudi, avec son équipe de bénévoles, la sixième soirée pizza de l'été sur le thème du cabaret (apporter entrée, dessert ou boisson). Professionnels et amateurs sont invités à partager leurs talents de clown, chanteur, jongleur ou magicien sur scène. Une cueillette des herbes, pour la préparation des pizzas, est organisée à partir de 18h30, avant la dégustation des pizzas, entrecoupée de petits numéros de cabaret. Attention, en raison de travaux au rond-point de La Trêche, l'accès au jardin se fait par Saint-Brice ou par le chemin des Mulons. Réservation au 06 12 44 94.



La France souhaite une refonte du système du travail détaché

Emmanuel Macron a lancé une attaque, hier, contre la directive européenne sur le travail détaché lors d'une tournée en Europe pour un durcissement du texte.

«**L**a directive européenne telle qu'elle fonctionne est une trahison de l'esprit européen dans ses fondamentaux», a déclaré le président français à Salzbourg, en Autriche, aux côtés du chancelier autrichien Christian Kern. La France et l'Autriche, un pays très inquiet de l'afflux de travailleurs détachés - 166 000 l'an dernier, sur une population active de quatre millions de personnes, majoritairement en provenance de l'Est -, ont affiché leur «parfait alignement» de vues dans ce dossier. Paris et Vienne

”

La libre circulation des travailleurs n'ont pas pour but de favoriser les pays qui font la promotion du moindre droit social.

jugent tous deux que la directive favorise le dumping social (mise en concurrence par les employeurs) au profit des pays d'Europe orientale aux charges sala-



Christian Kern et Emmanuel Macron partagent la même vision du dossier. Photo AFP

riaux moins élevées. «Le marché unique européen et la libre circulation des travailleurs n'ont pas pour but de favoriser les pays qui font la promotion du moindre droit social», a martelé Emmanuel Macron. «C'est ce qui dans nos pays nourrit le populisme et érode la confiance dans le projet européen.» Dans l'après-midi, Emmanuel Macron et Christian Kern ont aussi rencontré les Premiers ministres tchèque et slova-

que, Bohuslav Sobotka et Robert Fico. Le chef de l'État français se rendra aujourd'hui et demain en Roumanie et en Bulgarie. Fort du soutien de l'Allemagne, il espère convaincre suffisamment de pays, notamment dans l'Est, pour obtenir la majorité sur la réforme au cours d'une réunion européenne en octobre. Datant de 1996, la directive permet à une entreprise de l'UE d'envoyer à titre provisoire dans d'autres pays de l'Union ses

salariés en continuant à payer les cotisations sociales dans le pays d'origine. Destiné à faciliter des échanges entre États au niveau de vie comparable, le système a donné lieu à tous les abus et s'est transformé en outil de dumping social depuis que l'UE s'est étendue, à partir de 2004, à des pays d'Europe de l'est aux charges salariales bien plus basses, selon les partisans de la réforme.

Des détachements de 12 mois maximum

La France veut limiter la durée de ces détachements à douze mois sur une période de deux ans, quand la Commission proposait en mai une limitation à deux ans. Elle veut aussi lutter contre les fraudes, comme les sociétés «boîte aux lettres» faussement domiciliées dans les pays de l'Est, en renforçant les contrôles. Fin mai, à peine élu, Emmanuel Macron avait fait bloquer un vote à Bruxelles sur une réforme qu'il jugeait trop molle. La France est pleinement soutenue par l'Autriche, qui avait plaidé pour une limitation à six mois et juge la réforme «urgente». La Pologne et la Hongrie, grosses pourvoyeuses de travailleurs détachés, restent quant à elles farouchement hostiles à toute réforme.

Cet après-midi



Agréable et chaud.

Le ciel est partagé entre de très belles périodes ensoleillées, et d'inoffensifs passages nuageux élevés. Ces derniers deviennent plus menaçants en soirée. Et on peut alors craindre des ondées, voire des orages la nuit suivante. Le vent est de Nord à Nord-Ouest faible à modéré.

Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Travailleurs détachés : Macron au pied du mur

EMPLOI Pendant sa campagne, Emmanuel Macron s'était fait le champion de l'Europe qui protège. Cela passe par la révision de la directive sur le travail détaché, dont ne veulent pas entendre parler les dirigeants des pays de l'Est

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

Pendant la campagne présidentielle, confronté au pilonnage du Front national et de La France Insoumise, Emmanuel Macron avait fait le pari qu'il était capable de se faire le champion d'une Europe qui protège. En obtenant, notamment, la révision de la directive de 1996 sur les travailleurs détachés, devenue le symbole du dumping social dans l'Hexagone.

Demain, à l'issue d'une série de rencontres du chef de l'État avec plusieurs dirigeants des pays de l'Est, grands fournisseurs de main-d'œuvre, on saura si la France a une bonne chance d'obtenir de ses partenaires européens le durcissement d'un texte dont les règles sont régulièrement bafouées.

La France en tête

Dans le cadre du marché unique, les entreprises européennes ont le droit d'opérer partout au sein de l'Union. Soit en ouvrant un établissement qui respecte la législation du pays hôte, si leur activité est permanente. Soit en détachant des salariés pour des missions temporaires, si elles interviennent à titre occasionnel. Mais pour le faire, elles doivent avoir une existence réelle dans leur pays d'origine.

À travail égal, salaire égal. En théorie, question rémunération, rien ne peut différencier un maçon portugais d'un maçon local. Si ce n'est que les cotisa-

tions sociales à la charge de l'employeur, qui détache, sont celles du pays d'origine. Et en règle générale, elles sont nettement inférieures aux prélèvements français. Cet avantage n'est pas étranger à la première explosion du travail détaché.

Mais la baisse continue des cotisations sur les bas salaires l'a sensiblement réduit au fil des années. Il faut sans doute chercher ailleurs les raisons de l'importance du travail détaché en France qui concerne près de 300 000 personnes. Officiellement tout du moins, le chiffre réel étant sans doute beaucoup plus élevé.

Ambition dévoyée

Dans l'esprit des rédacteurs de la directive européenne, il s'agissait d'accompagner les échanges en favorisant l'exportation des compétences. L'ambition initiale a été progressivement dévoyée. Elle prévoit bien le respect des règles sociales, du temps de travail et des normes de sécurité du pays d'accueil.

Mais dans les faits, beaucoup de sociétés qui ont recours à cette main-d'œuvre s'en affranchissent, notamment dans le bâtiment, ce qui leur permet de casser les prix lors des appels d'offres publics.

Le travailleur détaché est hyperflexible, n'est pas syndiqué, se plaint rarement de ses conditions de logement spartiates, voire indignes, et ne regimbe pas quand il faut mettre un coup de collier le dimanche ou la nuit. Périodes propices s'il en est puis-

que les fonctionnaires chargés du contrôle sont rarement mobilisables à ces moments-là.

Le travail détaché a donné naissance à un véritable business, bien difficile à contrôler quand les donneurs d'ordres résident à Sofia ou à Bucarest. Bien souvent, les entreprises qui détachent n'exercent aucune activité dans leur pays d'origine. Ce sont des boîtes aux lettres créées pour l'oc-

Le travailleur détaché est hyperflexible, n'est pas syndiqué, se plaint rarement de ses conditions...

cas ou alors des agences d'interim déguisées qui profitent de l'aubaine. « Un quart des 286 000 travailleurs détachés exerçant en France sont dans l'interim », affirme Jacques Chanut, le président de la Fédération française du bâtiment. Les patrons n'ont pas toujours tort quand ils affirment que ces salariés occupent des emplois dont ne veulent pas les Français. Mais comment laisser prospérer un modèle propice à la fraude dans un contexte de chômage de masse et de déficits publics vertigineux ?

« L'esprit européen »

Hier, en Autriche, aux côtés du chancelier Kern tout acquis à sa cause, Emmanuel Macron a pu affirmer sans être contredit que « la directive telle qu'elle fonctionne est une trahison de l'esprit européen dans ses fonda-



mentaux ». À l'issue d'une rencontre avec les chefs des gouvernements autrichien, tchèque et slovaque à Salzbourg, le président français et son homologue autrichien ont amarré à la République tchèque et à la Slovaquie un accord de principe pour durcir d'ici fin octobre la directive européenne.

Mais aujourd'hui et demain, en Roumanie et en Bulgarie, on dénonce

une atteinte intolérable au principe de libre circulation... Au mois de juin dernier, les pays de l'Est avaient fraîchement accueilli les propositions de la France lors de leur présentation à Bruxelles. Qu'il s'agisse de la limitation du travail détaché à douze mois sur une période de deux ans, de l'application intégrale du droit social du pays d'accueil (grilles de qualification,

congrés payés, primes...), du versement direct aux salariés détachés des indemnités de transport et d'hébergement le plus souvent déduites aujourd'hui de la rémunération, ou de la création d'une base de données commune aux administrations de

chaque État pour lutter contre la fraude. Retenues, ces mesures réduiraient sans doute massivement les flux de travailleurs détachés, en grande majorité des ouvriers payés le plus souvent au Smic dans le meilleur des cas.

« Le pire est peut-être à venir pour nous ! »

TRANSPORT ROUTIER Secrétaire général de l'Otre, organisation des PME du transport, Jean-Marc Rivera estime qu'en matière de fraude au détachement des salariés sa filière peut encore craindre le pire

Secrétaire général de l'Otre, organisation en charge de défendre les intérêts des transporteurs routiers européens, Jean-Marc Rivera observe avec attention la tournure, entamée depuis hier, par le Président de la République en Europe de l'Est autour du thème des travailleurs détachés. Il estime, en effet, que sa filière est une des premières victimes des fraudes aux travailleurs détachés.

« Quand on parle de ces fraudes on parle généralement des impacts sur les secteurs du BTP, de l'industrie, on oublie le transport routier », regrette-t-il. « Pourtant, nous sommes d'autant plus en première ligne qu'il est très difficile de contrôler les fraudes car, par définition, notre activité est mobile et les missions des contrevenants sont de courte durée sur le territoire. » Le secrétaire général estime

que certaines réglementations européennes ouvrent des brèches dans lesquelles s'engouffrent les fraudeurs. « Le cabotage par exemple, c'est une autorisation donnée à un véhicule étranger de pouvoir faire du transport franco-français dans le cadre d'un transport international. C'est, au départ, une idée vertueuse sur le plan environnemental : elle permet d'éviter aux camions de rouler à vide. Sauf que la règle impose une limite de 3 opérations de cabotage sur sept jours. Une règle quasiment impossible à imposer car difficile à contrôler. »

Dématérialisation des papiers

« La France, en 2016 via la loi Macron, a renforcé cette directive via une obligation de déclaration préalable de transport, même en cas de cabotage.

Mais tant qu'on n'imposera pas une dématérialisation des documents, qui sont généralement sous format papier, et très facilement falsifiables, on aura du mal à faire respecter la règle. »

Une règle qui évolue cependant, mais pas dans le bon sens pour l'Otre. « Nous sommes sous la menace d'un assouplissement par l'Europe des règles du détachement et du cabotage. Nous ne sommes pas à l'abri d'une dérégulation quasi totale de ce cabotage », explique Jean-Marc Rivera. « Il est déjà assez troublant de constater que 25 % du trafic marchand de l'Union européenne est assuré par les transporteurs polonais... »

Craignant une accélération de cette concurrence des pays de l'Est, l'Otre souligne qu'après l'avoir prise de plein fouet sur le transport inter-

national, en 2004 avec l'ouverture du marché aux pays européens, les PME françaises souffrent de plus en plus sur le marché national, voire même régional.

« Les véhicules utilitaires légers, immatriculés à l'étranger sont de plus en plus présents dans notre secteur. Ils ne sont soumis à aucune réglementation, pas de temps limite de circulation, pas de limitation de vitesse, circulation le dimanche possible... Il faut pointer ces manquements, mais ne pas oublier aussi de stigmatiser les donneurs d'ordre, industriels, commissionnaires de transport, et même entreprises de transport et leurs sous-traitants qui facilitent les fraudes et la concurrence déloyale qui frappe nos PME. »

Des entreprises qui continuent pourtant de recruter... « Notam-



Jean-Marc Rivera. PHOTO DR

ment à l'étranger car les conditions de travail des chauffeurs des pays de l'Est nuisent à l'image du secteur tout entier, qui n'attire plus les jeunes français. »

Pascal Rabiller

286 000

C'est le nombre de travailleurs détachés qu'il y aurait eu en France en 2015, selon la Commission nationale de lutte contre le travail illégal. Soit une hausse de 25 % par rapport à 2014. L'Hexagone est le deuxième pays à accueillir le plus de travailleurs détachés, après l'Allemagne.

C'est en pourcentage le taux de travailleurs détachés exerçant en France qui viendraient d'un pays extérieur à l'Union européenne. La Pologne est aujourd'hui le premier pays à détacher ses salariés en France, devant le Portugal et la Roumanie. Le BTP est le champion du travail détaché, concentrant à lui seul 37 % des salariés étrangers, en 2013. L'intérim (31 %) et l'industrie (16 %) complètent le podium.

1,92

En million, c'est le nombre de travailleurs détachés qui seraient présents en Europe. Ils ne constitueraient que 0,7 % des employés dans l'UE, selon un rapport de la Commission européenne de 2014. Plus de 80 % d'entre eux exercent dans un pays de l'Europe des Quinze.

2 000 Polonais dans les champs

« S'il y en a, alors ils sont bien cachés ». Présidente de la MSA Lot-et-Garonne et Dordogne, Claudine Faure ne peut être affirmative mais à ses yeux le dispositif des travailleurs détachés, s'il est employé, l'est de manière marginale. « Il n'y en a pas », assure pour sa part Serge Bousquet-Cassagne, le président de la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, qui rappelle que dans ce département près de 2 000 Polonais sont employés la saison rien que pour ramasser les fraises. Ces derniers sont recrutés en direct par l'agriculteur selon un contrat de travail classique. Les Polonais voyant dans le modèle social français des avantages dont ne dispose pas le système allemand. Serge Bousquet-Cassagne se souvient néanmoins qu'au début du phénomène migratoire polonais des sociétés avaient proposé de jouer les intermédiaires en jouant sur la directive européenne. Dans la campagne lot-et-garonnaise, on se rappelle aussi de sociétés espagnoles qui avaient essayé également de tenter le coup. L'Inspection du travail veille au grain et avise les agriculteurs des risques encourus. En PACA, au mois de juillet, un vaste système de fraude a été révélé. En cause, un opérateur d'intérim espagnol qui payait en dessous du Smic des travailleurs sud-américains. En Allemagne, le Smic dans l'agriculture n'existe



Le ramassage de fraises à Tayrac. ARCH.T. SUIRE

pas et les travailleurs détachés sont légion. « Là, ils en sont aux Albanaï, soupire Claudine Faure, qui s'est régulièrement rendue en Allemagne. Un salarié agricole en France revient à 12 euros de l'heure. En Allemagne, quand ils paient 6 c'est déjà trop cher... C'est comme cela que l'Allemagne a rattrapé son retard sur l'agriculture française. Aujourd'hui, il y a des productions françaises qui sont délocalisées là-bas parce que le recours à cette main-d'œuvre est légal. Il faut une harmonisation des règles, mais cela fait bientôt quinze ans que je le clame... ». B. S.

L'apparition des intérimaires détachés

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES La reprise de l'activité au Pays basque entraîne une nouvelle concurrence



Au Pays basque, les contrôles portent leurs fruits, mais la main-d'œuvre manque pour répondre à la hausse d'activité. PH. J.-D. CHOPIN

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la lutte contre les travailleurs détachés dure depuis plusieurs années face à la concurrence espagnole, qui casse les prix et s'avère forcément attractive au moment des choix des décideurs pour les appels d'offres. Les professionnels du bâtiment n'ont évidemment rien contre les personnes qui viennent travailler en France. Ils se battent contre le système et le manque de régulation du marché.

La fédération départementale du bâtiment et la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) sont sur la même longueur d'onde pour dénoncer ce phénomène, qui plombe les entreprises côté français, alors que le marché de l'immobilier offre de nouvelles perspectives, surtout au Pays basque.

« Uberisation »

Dès 2015, la Fédération du bâtiment se mobilisait contre ce phénomène, espérant vivement que la loi Savary sur les contrôles s'applique. « S'il y a une reprise et que les règles ne s'appliquent pas, on va se retrouver face à une uberisation, avec des entreprises boîtes aux lettres, dont les travailleurs viennent d'ailleurs », indiquait le président Joseph-Emmanuel Caro il y a deux ans. Il interpellait alors les élus, donneurs d'ordre des chantiers, pour les convaincre. « Les critères du seul prix et des références techniques ne sont pas les seuls à prendre en compte dans les appels d'offres ».

Depuis, les signaux d'alarme ont été entendus, les donneurs d'ordre des commandes publiques sont plus vigilants. « Il y a eu jusqu'à 80 entreprises employant des travailleurs détachés qui venaient en concurrence dans les Pyrénées-Atlantiques, il y en a beaucoup moins aujourd'hui », souligne le directeur de la fédération, Patrick Lacarrère. La reprise de l'activité en Espagne explique aussi la baisse de candidats provenant de l'autre côté de la frontière pour ré-

pondre aux marchés publics français.

Manque de personnel formé

Désormais, c'est le recours à l'intérim des travailleurs détachés qui inquiète les professionnels. « On continue d'avoir des entreprises en détachement mais leur contrôle est facilité grâce à la mise en place de la carte professionnelle, poursuit le directeur départemental. En revanche, la reprise de l'activité, qui est une bonne chose, entraîne aujourd'hui l'emploi d'intérimaires détachés. Là-dessus, on attend beaucoup du déplacement d'Emmanuel Macron en Roumanie et Bulgarie pour apporter des réponses concrètes. »

Un vrai paradoxe. Les années de crise du bâtiment en France ont éloigné les jeunes de la formation de ces métiers. Aujourd'hui, les entreprises ne trouvent plus suffisamment de main-d'œuvre pour assurer tous les chantiers. « C'est terrible pour nous, car nous souffrons d'un déficit d'effectif en formation initiale, prévient Patrick Lacarrère. Les entreprises ont ainsi recours au détachement régulier. »

Côté Capeb, le président de l'antenne Pays basque, Panpi Duhalde reste prudent. Ce printemps, le représentant des artisans confiait que « le problème, c'est que ça déstabilise les marchés avec des écarts de prix de 20 à 50 % avec ce que l'on peut proposer. On réclame une harmonie sociale sur la répartition des salaires, sinon, on ne peut pas lutter. Cette concurrence nous fait mal, en mettant certains artisans dans une situation sans issue. C'est profondément injuste. »

Les Capeb du Pays basque et du Béarn souhaitent signer une convention avec l'État, comme cela s'est déjà fait dans plusieurs départements, afin d'institutionnaliser les contrôles, dans l'attente d'une véritable réforme de la circulaire de 1996.

Pierre Sabathié

Moins d'odeurs à Calitom

SAINTE-SÉVÈRE Une étude sur l'impact olfactif de Valoparc a été publiée par Atmo Nouvelle-Aquitaine. Il en ressort que le site de traitement des déchets émet moins d'odeurs

ANTOINE BENEYTOU
angoulême@sudouest.fr

De moins en moins d'odeurs autour du site de traitement des déchets Valoparc de Sainte-Sévère. C'est ce qui ressort d'une étude publiée le 31 juillet dernier par l'association Atmo Nouvelle-Aquitaine qui fait partie du dispositif de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Celle-ci a planché sur « l'impact olfactif » du site de Sainte-Sévère. Pour ce faire, douze sessions d'observations ont été menées au cours de l'année 2016, ce qui est en baisse par rapport à 2015 (-17 %).

À noter que, depuis 2010, un suivi est réalisé à proximité de la déchetterie. Il résulte de ces observations que, l'an passé, seulement quatre odeurs ont été perçues, ce qui représente 0,6 % des observations totales. Soit une diminution par rapport à 2015 où 23 odeurs avaient été ressenties. Ce total est le plus faible depuis la mise en place de la surveillance en 2010. Cette année-là, 121 odeurs avaient été perçues. En 2016, deux odeurs ont été relevées à proximité du site en janvier,

mars et décembre. Sarah Le Bail, qui travaille pour Atmo Nouvelle-Aquitaine, a participé à cette étude : « On peut se dire que la gêne diminue. Depuis quelques années, il y a une diminution des observations odorantes », estime-t-elle. Toutefois, elle précise que le peu d'observations rend « ces statistiques assez peu représentatives ».

Plusieurs actions menées

Du côté de Calitom, le directeur, François Filippi, met en avant plusieurs actions menées afin de réduire les nuisances olfactives. Premièrement, la mise en service, en septembre 2012, d'une unité de traitement mécano biologique capable de traiter 30 000 tonnes d'ordures ménagères par an. Celle-ci permet de stabiliser la matière organique contenue dans les déchets par une préfermentation avant que ceux-ci ne soient enfouis dans les casiers de stockage.

Les rejets atmosphériques de cette unité passent par un biofiltre qui permet de traiter 120 000 mètres cubes d'air par heure et, ainsi, de capter les molécules odorantes. « Ceci réduit fortement la fermenta-

tion des déchets dans les casiers de stockage, donc les émissions de gaz odorant », peut-on lire sur le site de Calitom. Par ailleurs, un travail sur les réseaux de captation de biogaz a été mené. Depuis 2010, ces gaz sont aspirés pour être valorisés par des microturbines afin de produire de l'électricité. Depuis 2013, la surface « ouverte » des alvéoles dans lesquelles sont enfouis les déchets a également été réduite de moitié, passant de 5 000 à 2 500 mètres carrés, limitant ainsi les risques d'émissions d'odeurs. Enfin, des « aérateurs » ont été installés sur les bassins de rétention des eaux sales afin d'y réinjecter de l'oxygène et de réduire ainsi les odeurs.

« L'observatoire des odeurs »

Depuis 2008, une dizaine de riverains volontaires a été formée aux techniques de reconnaissance des odeurs de Valoparc. Ils constituent « l'observatoire des odeurs ». Depuis 2008, les observations se poursuivent à raison d'une semaine entière par mois. Le directeur, François Filippi, fait d'ailleurs remarquer que « le nombre d'observateurs actifs a tendance à diminuer et qu'il



De moins en moins d'odeurs sont perçues depuis 2010. PH. C. LEVAIN

est difficile d'en mobiliser de nouveaux ». La preuve, selon lui, que « les gênes olfactives générées par le site ne semblent plus être un sujet aussi important que par le passé pour les riverains grâce aux progrès accomplis ». Jean Baron, président de l'association des riverains Aidercet,

confirme que « des efforts ont été faits » pour limiter les odeurs, précisant toutefois que certaines zones peuvent encore être infestées. « C'est le cas de la Glacière, en fonction des courants d'air ou de la pression atmosphérique, il y a encore des gens qui morflent », confie-t-il.

Les propriétaires surfent sur la vague Airbnb

SOCIÉTÉ Une quarantaine de Cognaçais louent régulièrement leur domicile sur le célèbre site Internet. La plupart des clients sont des touristes, mais aussi des professionnels

MEJDALINE MHIRI
cognac@sudouest.fr

Depuis sa fondation en 2008, Airbnb est davantage populaire et utilisé d'année en année. En cette période estivale, la plateforme qui permet de mettre son logement en location, tourne à plein régime. Et la région n'échappe pas à ce phénomène mondial. À Cognac même, ils sont une quarantaine à proposer une chambre ou un logement entier.

« Je suis inscrite depuis avril et j'ai déjà reçu une cinquantaine de personnes, explique Christine Heluin. Mes enfants ne vivent plus à la maison, donc il y a deux chambres vides. Airbnb est un moyen de rencontrer des gens sympas en gagnant un peu d'argent, même si je ne fais pas ça pour la rétribution financière. C'est l'état d'esprit qui me plaît avant tout. » Infirmière de métier, la Cognaçaise loue ses chambres à 36 euros la nuit, dans un appartement du centre-ville.

Pas seulement des touristes

Elle reçoit environ 30 % d'étrangers et ses locataires ne sont pas forcément des touristes. « Cela peut être pour un mariage. J'ai reçu une jeune asiatique qui allait prendre un poste à Martell et attendait son appartement. Elle a cuisiné des spécialités de son pays, c'était top ! J'apprécie d'aller à l'hôtel mais Airbnb est vraiment différent, beaucoup plus chaleureux », estime la propriétaire. Le public est de plus en plus lié au



Christine Heluin n'a jamais eu de problème avec ses locataires : Ils ont toujours respecté sa collection de Cognac. PHOTO M. M.

monde du travail, ce qui pousse les hôtes à se professionnaliser eux aussi. À l'image du logement proposé par Messaouada Hartmans, 53 ans, hôte en complément de son activité de consultante en gestion de patrimoine.

« Je suis inscrite auprès de divers sites et agences mais c'est Airbnb qui fonctionne le mieux. Et je n'ai pas à gérer les contrats de location ou à pister si le client est fiable, assure la locatrice qui propose un duplex à 75 euros la nuit. Je ne souhaite pas

recevoir le tout-venant mais en faire un produit d'affaire. Les animaux sont interdits et l'équipement n'est pas bas de gamme. L'année dernière, un pro a loué deux mois par exemple. » Une offre sur Airbnb dont le panel de plus en plus large réduirait presque la clientèle dans une ville de petite taille.

Une plateforme fiable

« Je me suis inscrite dès 2013, témoigne Monique Valade, enseignante retraitée qui loue des chambres à

RÉGLEMENTATION

La législation autour de la location a évolué. Ceux qui cèdent leur logement à Airbnb moins de 120 jours par an n'ont aucune démarche obligatoire à remplir pour le louer (il est considéré comme résidence principale). Mais depuis le 28 avril, les habitants des villes de plus de 200 000 habitants doivent s'enregistrer auprès de la mairie, de manière à avoir un numéro d'identification et à pouvoir vérifier le seuil des 120 jours par an. Autrement dit, en Charente, le système est totalement libre. Ce n'est pas le cas à Paris, Bordeaux, Strasbourg et Nice, où des propriétaires hors la loi se sont vus punis d'amendes allant de 10 000 à 20 000 euros. Enfin, il est nécessaire de déclarer au fisc les revenus tirés de la location de meublés.

58 euros par nuitée, également déclarée comme chambre d'hôte. Sur Cognac, j'étais l'une des seules. Aujourd'hui nous sommes bien plus nombreux et du coup on reçoit moins de monde. Et il y a des jeunes qui sont prêts à accepter un lit dans un coin et qui ne paieront pas pour aller à l'hôtel ou avoir la qualité d'une chambre d'hôte. Mais nous étions quand même complets tout le mois de juillet. Il y a même des gens qui ont déplacé leurs vacances pour revenir spécialement chez nous car notre maison est vraiment typique ! »

Les hôteliers se sentent en danger

ÉCONOMIE

Les professionnels voient dans Airbnb une concurrence déloyale

À mesure qu'Airbnb a pris de l'ampleur, plusieurs effets néfastes ont été soulevés. Certains propriétaires consacrent leurs biens uniquement à la plateforme, ce qui rend les logements pour les habitants moins nombreux et plus chers. Airbnb, société basée en Irlande et au Royaume-Uni, échappe en grande partie à l'impôt en France.

Quant aux hôteliers, ils dénoncent évidemment une concurrence déloyale. Exemple au Passiflore, à Cognac : « En ce qui nous concerne, il est difficile de quantifier le nombre de chambres que nous perdons, commence Véronique Albina Gomez, la gérante. Une partie des clients Airbnb ne viendraient pas, de toute façon, dans un hébergement « classi-

que ». Ce qui nous interpelle le plus est le fait que, tout comme les chambres d'hôtes, les hébergeurs Airbnb ne soient pas soumis aux mêmes règles en matière de normes en particulier sécurité incendie et handicap. Ces deux axes ont représenté et représentent toujours des frais considérables pour les hôteliers, et font partie des raisons pour lesquelles nos chambres sont plus chères. » Selon Véronique, « il est facile de proposer de chambres à des tarifs hypercompétitifs quand on n'a pas de frais fixes exorbitants ».

Un phénomène de mode ?

Même sentiment chez Frédéric Persony, pour Le Cheval blanc. « Au même titre que les chambres d'hôtes à une époque, Airbnb constitue évidemment une concurrence déloyale. Pour l'instant nous ne sommes pas trop touchés et la clientèle sur Cognac reste assez variée (profes-

sionnels, tourisme, festivaliers). Ce type d'hébergement correspond actuellement à une clientèle jeune et plus nomade. À long terme, si les règles ne changent pas, la clientèle plus traditionnelle de l'hôtellerie va diminuer au profit des « générations Uber », et nous seront tous impactés (comme dans les grandes agglomérations) », s'inquiète l'hôtelier, avant de tempérer : « À mon avis le phénomène est ponctuel, l'hébergement reste un métier. Avoir des inconnus chez soi ça va un temps. Quand les hébergeurs auront eu deux ou trois mauvaises expériences, ça risque de les calmer. La presse fait régulièrement écho de cas plus ou moins grave. »

Toutefois, cette désaffection ne semble, pour l'heure, pas vraiment constatée. La France constitue le premier marché d'Airbnb après les États-Unis, avec 300 000 logements.

Jonathan Guérin



Charges, législation contraignante... Les hôtels ne font pas le poids. PHOTO J.G.

CHÂTEAUBERNARD

Secours populaire. Tous les vendredis de 14 h à 17 h, et le deuxième samedi de chaque mois de 10 h à midi, une boutique solidaire ou-

verte à tous et une aide alimentaire sont organisées dans l'ancienne crèche, à la résidence du Hameau des Meuniers, rue Jean et Pierre Bienassis (Bâtiment D, entrée A1). Pour plus d'informations, contacter la responsable Claudine Poncy au 06 80 40 36 87.